



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE

E4 EEJSE

CORRIGE

DUREE : 2 H COEFF : 2

Vous répondrez directement sur le sujet en prenant soin de remplir l'en-tête.

Il est interdit de dégrafer les pages, de demander un nouvel exemplaire du sujet en cas d'erreur de votre part.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

« Le Balcon Fleuri »

Cette épreuve comporte 3 parties :

Première partie	Le contexte juridique et réglementaire	14 points
Deuxième partie	Le cadre social	20 points
Troisième partie	Le cadre institutionnel	6 points

Mise en situation

Vous travaillez, depuis 5 ans dans la boutique de madame CROSE : « Le Balcon Fleuri ».

Fiche signalétique

Enseigne : « Le Balcon Fleuri »

Adresse : 12 Rue Raoul DUFY
57200 Sarreguemines

Téléphone : 03 87 33 71 31

Télécopie : 03 87 33 89 31

Site Internet : lebalconfleuri@contact.fr

Date de création : novembre 2000

Activité : Vente de fleurs coupées, plantes d'intérieur et d'extérieur, vente de fleurs séchées et artificielles, accessoires, cadeaux...

Surface de vente : 45 m²

Effectifs : Annette CROSE, responsable du magasin.
Marianne KRUGER, salariée depuis 5 ans et vous-même.

Horaires : De 9H00 à 19H30 du lundi au samedi.
De 9H00 à 17H00 le dimanche.

Cette fleuristerie traditionnelle est située en plein centre ville de Sarreguemines en Moselle. La boutique, bénéficiant d'une très bonne notoriété, emploie donc 3 salariés au total.

Madame CROSE n'envisage plus travailler en indépendante mais en relation avec d'autres fleuristes.

Elle a entendu parler des enseignes en réseau, la forme la plus courante étant la franchise.

Première partie : Le contexte juridique et réglementaire

Elle se pose malgré tout quelques questions auxquelles vous lui apporterez les réponses à partir du document 1 et de vos connaissances :

1) Quelle(s) forme(s) de commerce associé connaissez-vous ? En donner trois.

- **Franchise ;**
- **Coopératives ;**
- **Chaines volontaires et/ou intégrées.**

(3 points : 1 point par bonne réponse)

2) Expliquer ce qu'est le contrat de franchise.

C'est un contrat où le franchiseur (propriétaire de la marque ou de l'enseigne) autorise un franchisé (le distributeur) à utiliser le nom de la marque ou de l'enseigne pour commercialiser ses produits.

(2 points) – Accepter toute réponse cohérente

3) Quels sont les avantages, pour Madame CROSE, d'être franchisée ? En donner quatre.

- **Bénéficiaire de la renommée d'une enseigne ;**
- **Utiliser des outils de communication élaborés au sein de la franchise ;**
- **Bénéficiaire d'une communication nationale ;**
- **Renouvellement régulier de l'offre de produit ;**
- **Bénéficiaire d'une centrale d'achat et donc de faire des économies d'échelle ;**
- **Avoir l'exclusivité territoriale...**

(2 points : 0,5 point par bonne réponse)

4) Qu'est-ce que le droit d'entrée ?

Le franchisé paie un droit d'entrée au franchiseur pour pouvoir utiliser le nom de la marque ou de l'enseigne.

(1 point) – Accepter toute réponse cohérente

5) Comment est calculée, généralement, la redevance annuelle ?

Elle correspond généralement à un pourcentage annuel du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise franchisée.

(1 point) – Accepter toute réponse cohérente

6) Pourquoi le franchisé verse-t-il une redevance au franchiseur ?

Cette redevance doit couvrir les frais d'assistance technique et commerciale du franchiseur.

Par exemple :

- *Les frais de fonctionnement du franchiseur ;*
- *La publicité effectuée par le franchiseur ;*
- *Les études de marché ;*
- *Etc.*

(1 point) – Accepter toute réponse cohérente

7) Quelles sont les obligations d'un franchiseur ? En donner deux.

- *Aide à l'ouverture (étude de localisation, plan d'aménagement du local, plan d'assortiment type) ;*
- *Formation du personnel et assistance commerciale ;*
- *Aide à la gestion ...*

(2 points : 1 point par bonne réponse)

8) Quelles sont les obligations d'un franchisé ? En donner deux.

- *Adapter son point de vente aux exigences du franchiseur ;*
- *Respecter la politique commerciale ;*
- *Respecter l'image de la marque (code couleur, mobilier, assortiment...) ;*
- *Laisser le libre accès à son point de vente au franchiseur (ou son représentant).*

(2 points : 1 point par bonne réponse)

Deuxième partie : Le cadre social

Votre contrat de travail est un contrat à durée déterminée et à temps plein.
A l'aide du document 2, répondre aux questions suivantes :

Vous avez débuté dans l'entreprise par une période d'essai de deux mois.

1) Quelle est l'utilité de cette période d'essai pour les deux parties ?

La période d'essai permet :

- **A l'employeur d'évaluer les compétences du salarié dans son travail ;**
- **Et au salarié d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent.**

(2 points : 1 point par utilité et par partie)

2) Qu'est-ce qu'une convention collective et quel est son rôle ?

C'est un accord écrit qui résulte de la négociation entre syndicats d'employeurs et de salariés (partenaires sociaux).

- **Elle adapte les dispositions du Code du travail aux situations particulières du secteur d'activité concerné.**
- **Elle avantage plus systématiquement le salarié en complétant et améliorant les dispositions du travail.**

(3 points) – Accepter toute réponse cohérente

Madame CROSE vous propose comme jours de repos le dimanche après midi et le jeudi toute la journée.

3) Est-ce autorisé par la convention collective ? Justifier votre réponse.

Non :

Tous les salariés bénéficient d'un temps de repos hebdomadaire d'une durée minimum de 1 journée et demi par semaine.

Mais dans tous les cas, le repos hebdomadaire doit correspondre à 1 jour et demi de repos consécutif.

(2 points : 1 point pour la réponse et 1 point pour la justification)

Votre salaire horaire est actuellement de 10,00 € brut par heure.

Exceptionnellement, cette semaine Madame CROSE vous demande de travailler 47 heures.

4) En a-t-elle le droit et pourquoi ?

Oui :

Le recours aux heures supplémentaires s'inscrit dans le cadre des limites légales en vigueur, sous réserve des dispositions spécifiques au dispositif de modulation prévues au chapitre III de l'accord national étendu signé le 13 juin 2000, soit :

- **48 heures de durée maximale hebdomadaire absolue sur une même semaine**

(2 points : 1 point pour la réponse et 1 point pour la justification). Accepter toute réponse cohérente.

- 5) Quelle sera la majoration, en brut, de votre salaire du fait de ces heures supplémentaires ? Justifier la réponse en détaillant les calculs.

$$\begin{aligned} 35 \text{ heures} \rightarrow 39 \text{ heures} &= 4 \text{ heures à } 12,5\% \\ &= (4 \times 10 \text{ €}) \times 12,5\% \\ &= 5 \text{ €} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} 39 \text{ heures} \rightarrow 43 \text{ heures} &= 4 \text{ heures à } 25\% \\ &= (4 \times 10 \text{ €}) \times 25\% \\ &= 10 \text{ €} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} 43 \text{ heures} \rightarrow 47 \text{ heures} &= 4 \text{ heures à } 50\% \\ &= (4 \times 10 \text{ €}) \times 50\% \\ &= 20 \text{ €} \end{aligned}$$

$$\text{Total : } 5 \text{ €} + 10 \text{ €} + 20 \text{ €} = \underline{35 \text{ €}}$$

(3 points : 2 points pour la réponse et 1 point pour la justification)

En accord avec Madame CROSE, vous prenez 5 jours de congé fin juin et 14 jours début août . Avec votre accord, le reste des jours de congé sera posé à partir du 4 novembre

- 6) Combien de jours de congé peuvent être pris ? Justifier la réponse en détaillant les calculs.

$$\begin{aligned} 1^{\text{er}} \text{ juin} \rightarrow 31 \text{ mai} &= 12 \text{ mois effectifs} - (12 \times 2,5 = 30 \text{ jours à prendre}) \\ 30 \text{ jours de droit au congé} & \\ - 5 \text{ jours en juin} & \\ - 14 \text{ jours en août} & \\ + 2 \text{ jours pris hors période (1}^{\text{er}} \text{ mai / 31 octobre)} & \\ = 13 \text{ jours de congé} & \end{aligned}$$

(2 points : 1 point pour la réponse et 1 point pour les calculs)

En cas de non respect de ses droits, le salarié peut saisir le Conseil des prud'hommes. Madame CROSE se pose les questions suivantes :

- 7) Quelle est la compétence du Conseil des prud'hommes ?

Le conseil de prud'hommes est compétent pour régler les litiges qui surviennent entre les salariés ou apprentis et leurs employeurs à l'occasion du contrat de travail.

(1 point)

- 8) Pourquoi est-ce une juridiction élective ?

Le Conseil des Prud'hommes est une juridiction élective car les conseillers sont des employeurs et des salariés élus par leurs pairs.

(2 points)

9) Quelles peuvent être les principales étapes d'une procédure au conseil des prud'hommes ?

- **Conciliation**
- **Procès devant le bureau de jugement.**

(2 points)

10) En cas de non satisfaction du jugement par l'une des deux parties, quelle est la possibilité de recours ?

Faire appel devant la Cour d'Appel.

(1 point)

Troisième partie : le cadre institutionnel

Votre entreprise souhaite étendre son activité en Europe.
Répondre aux questions suivantes.

1) Qu'est-ce que la zone euro ?

La zone euro constitue l'ensemble des pays ayant adopté l'euro comme monnaie commune.

(2 points)

2) Citer un pays européen n'appartenant pas à la zone euro.

Danemark, Royaume-Uni...

(1 point)

3) Combien y a-t-il actuellement de pays membres de l'Union Européenne ?

27 membres

(1 point)

4) Citer un changement apporté par le Traité de Maastricht.

- **Transformation de la CEE en Union Européenne**
- **Création d'une union économique et monétaire**
- ...

(2 points)

Barème

Première partie : le contexte juridique et réglementaire (14 points)

- 1) 3 points
- 2) 2 points
- 3) 2 points
- 4) 1 point
- 5) 1 point
- 6) 1 point
- 7) 2 points
- 8) 2 points

Deuxième partie : le cadre social (20 points)

- 1) 2 points
- 2) 3 points
- 3) 2 points
- 4) 2 points
- 5) 3 points
- 6) 2 points
- 7) 1 point
- 8) 2 points
- 9) 2 points
- 10) 1 point

Troisième partie : le cadre institutionnel (6 points)

- 1) 2 points
- 2) 1 point
- 3) 1 point
- 4) 2 points

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.